

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT**

**8 RUE DES SOURCES**

**19330 FAVARS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

**DU COMITE SYNDICAL**

**DU 12 avril 2018**

Le Comité Syndical s'est réuni le **jeudi 12 avril 2018 à 16 H 30** au siège du syndicat sous la présidence de Mr DESNOTS Jean-Paul,

**délégués présents :**

Messieurs DESNOTS et DELVERT (FAVARS)  
Messieurs CHASTANET et DUQUAY (ST CLEMENT)  
Madame MAURY et Monsieur CHARVIERE (ST GERMAIN LES VERGNES)  
Monsieur DUPAS (ST MEXANT)  
Messieurs GOLFIER et DAUDY (STE FEREOLE)  
Monsieur DUQUESNOY (ST HILAIRE PEYROUX)

**Délégués absents et excusés :**

Madame BORIE et Monsieur DELAGE ( ST HILAIRE PEYROUX )  
Monsieur VERGNE ( CHANTEIX)

**délégués absents**

Monsieur DELAGE (ST MEXANT )  
Monsieur BOURDET (CHANTEIX )  
Madame BOUCHARREL et Monsieur MANIÈRE ( VENARSAL)

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Melle SERVARIE, Mr PLANAS, agents du Syndicat

Mr TOCK, bureau d'Etudes SOCAMA

Lors de cette réunion, nous avons fait la connaissance de nouveaux délégués du Comité Syndical :

- Monsieur **CHARVIERE** délégué suppléant de Monsieur **BREUIL** pour la commune de SAINT GERMAIN LES VERGNES

- Monsieur **DAUDY** nouveau délégué titulaire désigné par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en remplacement de Monsieur **MACHEIX** pour la commune de SAINTE FEREOLE.

**I. EXERCICE COMPTABLE 2017**

Madame GERAUD, responsable du service Administratif et Financier du syndicat a présenté les documents budgétaires pour l'année 2017.

Dans un premier temps, le Compte Administratif et les résultats de clôture.

Voici ci-après les résultats de clôture pour 2017 :

Pour la section d'exploitation :

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
960 199,76 €	1 393 686,01€
<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION : 433 486,25 €</b>	

Pour la section d'investissement :

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
662 202,20 €	764 484,83 €
<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION : 102 282,63 €</b>	

Ensuite, Madame GERAUD a présenté un bilan financier pour comparer les dépenses et les recettes entre 2016 et 2017

Monsieur DELVERT Vice-Président soumet au vote du Comité Syndical le Compte Administratif.

***Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017***

Dans un second temps, le Compte de Gestion établi par la Trésorerie de Tulle est présenté. Il apparaît qu'il y a concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Monsieur DESNOTS lit la délibération concernant le Compte de Gestion.

Enfin, il est demandé aux délégués d'approuver une proposition d'affectation du résultat d'exploitation (excédent de 433 486,25 €). Cet excédent sera affecté en totalité sur le budget 2018 au compte 002 (recettes d'exploitation).

## **II. EXERCICE COMPTABLE 2018**

Madame GERAUD présente la proposition de budget pour l'année 2018 :

<b><u>SECTION D'EXPLOITATION</u></b>
<b>RECETTES = DEPENSES = 1 513 000,00 EUROS</b>

### **RECETTES**



Vente de l'eau : 948 800 €

+

Travaux (branchements) : 41 000 €

+

Subventions d'exploitation : 200 €

+

Autres recettes : 89 513,75 €

+

Résultat 2017 reporté : 433 486,25 €

-----

### **DEPENSES**



Charges à caractère général (produits de traitements, réparations...) : 625 316 €

+

Charges de personnel : 400 000 €

+

Atténuations de produits : 120 000 €

+

Charges financières (Intérêts des emprunts et ICNE) : 58 000 €

+

Dotations aux amortissements : 177 684 €

+

Autres dépenses inscrites (dépenses imprévues, charges exceptionnelles ...) : 132 000 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**RECETTES = DEPENSES = 970 000,00 EUROS**

### RECETTES



Reprise des restes à réaliser 2017 : 490 200 €

+

Nouvelles recettes : 479 800 €

-----

### DEPENSES



Reprise des restes à réaliser 2017 : 558 100 €

+

Crédits budgétaires à rajouter sur restes à réaliser 2017 : 177 000 €

+

Nouveaux programmes (travaux) : 53 000 €

+

Dépenses obligatoires

(remboursement du capital emprunt et amortissements des subventions) : 164 213 €

+

Dépenses imprévues : 17 687 €

La délibération concernant l'approbation du budget 2018 est lue par Monsieur le Président.

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition de budget pour l'année 2018.*

### **III. EMPRUNT A CONTRACTER**

Dans le cadre du renouvellement de réseau, le Syndicat souhaite contracter un emprunt de 250 000 € sur une durée de 15 ans. 3 établissements bancaires ont été consultés:

- 1) La Banque Populaire : pas de réponse au 11 avril 2018
- 2) La Caisse d'Epargne : proposition de taux à 0,75 % sur 3 ans puis un taux à 2,03 % pour les 12 dernières années
- 3) Le Crédit Agricole : proposition de taux à 1,48 % sur 15 ans

Monsieur le Président étudiera les trois propositions et fera part de l'avancée de ce dossier lors d'un prochain Comité Syndical

### **IV. ELECTION D'UN VICE PRESIDENT**

Suite à la démission de Monsieur MACHEIX qui était Vice-Président du Syndicat, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a procédé à des modifications concernant les délégués siégeant à notre Comité Syndical :

- pour le territoire de SAINTE FEREOLE : désignation de Monsieur DAUDY à la place de Monsieur MACHEIX

- pour le territoire de VENARSAL : désignation de Madame BOUCHARREL à la place de Madame PATRAUD (qui devient suppléante)

Le Comité Syndical doit procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président comme indiqué dans ses statuts :

Monsieur le Président soumet la candidature de Monsieur GOLFIER. Il n'y a pas d'autre candidat.

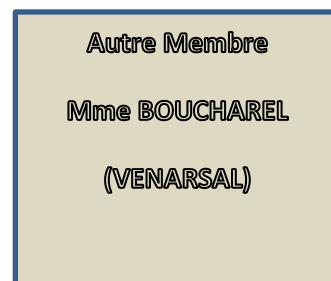
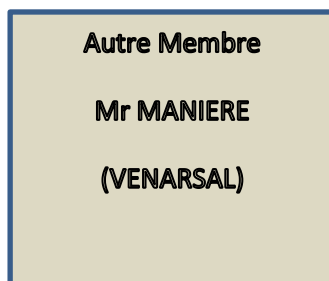
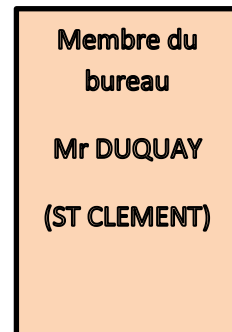
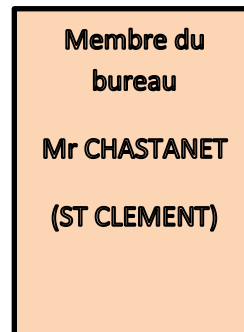
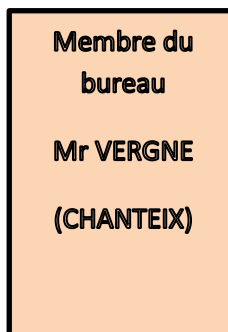
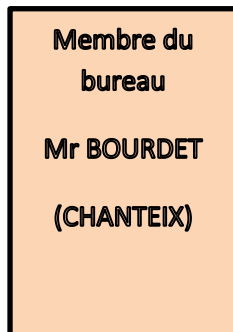
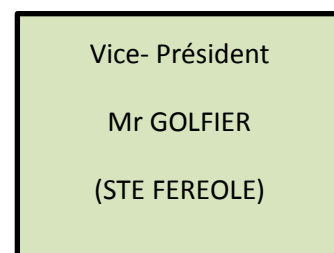
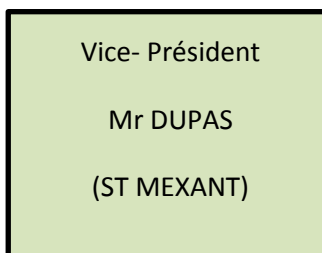
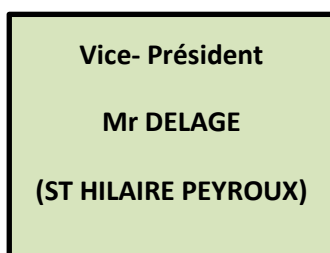
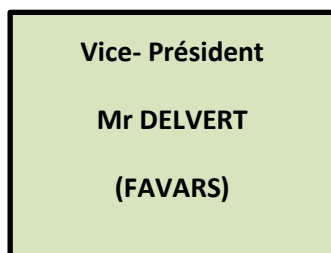
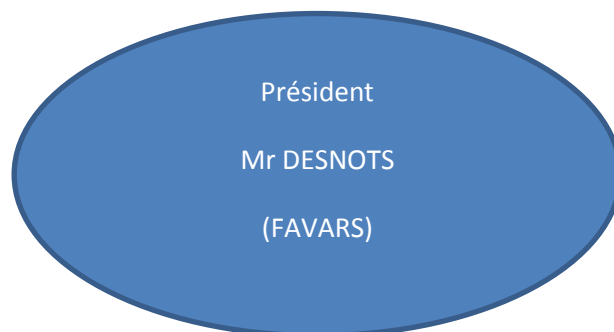
Monsieur le Président invite le Comité Syndical à procéder par scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un nouveau Vice-Président :

#### **Résultat du vote :**

- Nombre de votants : 10
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- A déduire : 0 bulletin blanc ou nul
- Reste pour suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

**A l'unanimité des votes Monsieur GOLFIER est élu Vice-Président**

## NOUVEAU CONSEIL SYNDICAL



## V. LOI NOTRE

Une proposition de loi modifiant la loi NOTre concernant les compétences eau et assainissement a été votée en première lecture le 30 janvier 2018 par l'Assemblée Nationale.

Cette proposition de loi si elle est définitivement adoptée permettra aux syndicats comme le nôtre de continuer à exercer la compétence eau sur le territoire de nos 8 communes comme il le fait depuis sa création en 1967.

Après l'Assemblée Nationale cette proposition de loi a été discutée au Sénat puis votée par les Sénateurs le 17 avril 2018 mais avec l'adjonction de plusieurs amendements afin de tenir compte des demandes de nombreux élus très inquiets du devenir des syndicats intercommunaux et du transfert obligatoire de ces deux compétences vers les communautés d'agglomérations ou communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

N'ayant pas de consensus entre le vote de l'Assemblée Nationale et celui du Sénat une commission paritaire composée de Députés et de Sénateurs doit se tenir à une date qui à ce jour n'est pas encore connue.

Espérons que le bon sens l'emportera et que cette proposition de loi, certes incomplète mais qui assouplis la loi NOTre en laissant aux syndicats des eaux et aux communes le choix de conserver la gestion de l'eau sur leurs territoires respectifs sera votée en tenant compte de l'avis d'une grande majorité d'élus.

## VI. POINT SUR LES TRAVAUX

- La réfection complète du réseau d'eau potable d'une partie du bourg de ST MEXANT dans le cadre du PAB a été réalisée.
- La 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de la canalisation SAINT GERMAIN LES VERGNES - SAINTE FEREOLE secteur de Laborde sur la commune de SAINT GERMAIN LES VERGNES) est quasiment terminée (reste à réaliser les enrobés)
- La 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de cette conduite structurante secteur Laborde à Aujol sur la commune de SAINTE FEREOLE débutera fin mai
- A partir de 2019, nous espérons poursuivre l'avancement des travaux de cette canalisation avec le lancement de 2 tranches supplémentaires Aujol - château d'eau du bourg de SAINTE FEREOLE. Après la réalisation de ces deux tranches la sécurisation de l'approvisionnement en eau du château d'eau sera assurée. Le syndicat espère l'octroi

d'une subvention du Conseil Départemental comme les tranches précédentes. Le cabinet SOCAMA est en charge de faire les études techniques et financières de ce projet.

## **VII. AVENANT A PRENDRE CONCERNANT LE DEPASSEMENT DU MARCHE POUR LA PREMIERE TRANCHE DE LA CANALISATION SAINTE FEREOLE**

Comme évoqué précédemment, la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de la canalisation de SAINTE FEREOLE est terminée mais elle a nécessité des travaux supplémentaires non prévus dans le marché.

En effet le montant initial du marché pour la 1<sup>ère</sup> tranche de la canalisation s'élevait à 213 005,30 € HT. Hors, le montant à payer pour cette tranche est de 236 181,30 € HT (soit une augmentation de 23 176 € HT)

*La délibération est lue par Monsieur le Président et acceptée à l'unanimité*

## **VIII. ACHATS 2018**

### Proposition d'achat de matériels pour le budget 2018.

- Achat de 350 compteurs volumétriques (proposition de la société COMPTEURS ZENNER) pour un coût unitaire de 27 € HT

- Achat de 53 compteurs prééquipés pour effectuer la télérelève par onde radio (proposition de la société COMPTEURS ZENNER) pour un coût unitaire de 69 € HT

Ces 53 compteurs prééquipés seront installés « Avenue de la Chapelle » sur la commune de SAINTE FEREOLE et « Lachamp Village » sur la commune de SAINT GERMAIN LES VERGNES.

- Réfection des portes des châteaux d'eau (proposition de la société HYDRAU ELECT) pour un coût unitaire de 1 380 € HT

- Achat d'une cuve en inox (fabrication du lait de chaux nécessaire au traitement de l'eau à la station de L'eau grande)( proposition de la société HYDRAU ELECT) pour un coût de 6 037 € HT

- Achat de pompes doseuses de chlore (proposition de la société HYDRAU ELECT) pour un coût unitaire de 1 649,50 € HT

- Achat de débitmètres DN 50 (proposition de la société HYDRAU ELECT) pour un coût unitaire de 804,50 € HT

- Achat de module d'enregistrement de données (proposition de la société HYDRAU ELECT) pour un coût unitaire de 1 204,23 € HT pour un LS 10 et pour un coût unitaire de 1 352,73 € HT pour un LS 42.



- Achat d'un ordinateur portable ASUS équipé du pack Office pour le service technique (proposition de la société MISCO) pour un coût de 1 435,47 € HT.

- Location sur une période de 4 ans d'un KANGOO en remplacement du CITROEN BERLINGO (avec reprise du CITROEN BERLINGO) pour un loyer mensuel de 268,86 € HT avec entretien compris.

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces achats*

## **IX. TARIFS DES BRANCHEMENTS**

Le Président précise que depuis 2012, le Syndicat n'a pas augmenté ses tarifs pour les divers travaux de branchements. Aussi un ajustement devient nécessaire compte tenu des multiples augmentations du prix des matériels achetés pour la réalisation de ces branchements.

Monsieur le Président soumet sa proposition d'augmentation des tarifs :

- forfait de 0 à 5 mètres sans traversée de route : 638,67 € HT + le prix d'un regard compteur \*
- forfait de 0 à 5 mètres avec traversée de route : 1 026,27 € HT + le prix d'un regard compteur\*
  
- prix d'un regard compteur\* :
  - espace vert : 159,16 € HT
  - accotement : 243,57 € HT
  - voirie : 466,10 € HT
  
- le mètre linéaire supplémentaire sans traversée de route : 20,38 € HT
- le mètre linéaire supplémentaire avec traversée de route : 96 € HT
  
- Remplacement d'un compteur gelé : 100 € HT
  
- Tarif horaire de la main d'œuvre : 40 € HT
  
- Indemnité kilométrique : 0,70 € HT (tarif inchangé)
  
- Réouverture ou fermeture de compteur : 50 € HT

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'augmentation des tarifs tel que présenté et l'application à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018*

## **X. BORDEREAU DE PRIX 2018**

A la demande de la trésorerie depuis 2014, le Syndicat a établi un bordereau de prix des pièces nécessaires pour les divers travaux de branchements.

Monsieur le Président soumet sa proposition d'augmentation des tarifs (en moyenne 1%) et rappelle que pour les pièces hors bordereau une majoration de 20 % est appliquée

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le bordereau de prix tel que présenté et l'application à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018*

## **XI. ACCEPTATION DE PRODUITS IRRECOUVRABLES EN CREANCES ETEINTES**

Suite à deux dossiers d'abonnés ayant des problèmes financiers importants (surendettement, faillite personnelle) il est nécessaire d'annuler leurs dettes d'un montant de 238,86 € et de 3 689,11 €

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'effacement de ces dettes*

## **XII. ACCEPTATION DE PRODUITS IRRECOUVRABLES EN NON VALEUR**

La Trésorerie nous demande d'inscrire la somme de 370,67 € en non-valeur

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité d'inscrire la somme de 370,67 € en non-valeur*

## **XIII. AGRANDISSEMENT DU SIEGE DU SYNDICAT**

Le délai de validité de la subvention DETR concernant l'agrandissement du siège se terminant en avril, Monsieur le Président a demandé une prolongation de ce délai pour effectuer les travaux. La Préfecture a prolongé le délai d'un an (les travaux devront avoir commencé avant avril 2019).

## **XIV. REFORME ANTI ENDOMMAGEMENT**

Monsieur PLANAS rappelle qu'une loi de 2012 impose aux exploitants de réseaux (Collectivités locales, entreprises ) de se référencer sur le site internet (<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>) et compléter les documents nécessaires avant d'entreprendre les travaux.

Il évoque le fait que si un exploitant de réseau n'a pas répondu dans le délai imparti, il est nécessaire de lui envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception pour lui notifier qu'il n'a pas répondu et lui demander de bien vouloir le faire au plus vite.

Afin d'aider les agents des Mairies qui seraient confrontés à cette obligation d'établir des DICT, une formation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) est recommandée.

Pour information, tous nos agents techniques ont été formés.

**Prendre connaissance du document annexé au présent compte-rendu pour plus de précisions**

#### **XV. RECOUVREMENT DES FACTURES D'EAU**

Le taux de recouvrement au 12 avril 2018 est de **88 %**

#### **XVI. POINT SUR LA PLUVIOMETRIE**

Durant les trois premiers mois de l'année 2018, il est tombé **539 mm de précipitations** soit environ 50 % de la pluviométrie totale de l'année 2017